

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 16 juin 2016

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 13, 14 et 15 juin 2016**

**2016 DAC 120** Subvention (22.000 euros) à l'association Comité d'organisation du Festival des Puces (93 Saint-Ouen).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Comité d'organisation du Festival des Puces (93 Saint-Ouen) ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 30 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 22.000 euros, dont 2.000 euros sur proposition de la Mairie du 18e arrondissement, est attribuée à l'association Comité d'organisation du Festival des Puces, 80, avenue Gabriel Péri 93400 Saint-Ouen, pour l'organisation de la 12e édition du Festival Jazz Musette des Puces en 2016. SIMPA 21061 - 2016\_06197.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 22.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**

